eurent lieu des fêtes éclatantes que nous rappelons plus loin et le général Franchet d'Esperey, alors commandant du 1er Corps d'armée, posait la première pierre du monument.

Trois semaines plus tard c'était la guerre, encore une fois provoqué par l'Allemagne...

Ce que furent les fêtes du VIIe centenaire de la victoire de Bouvines en juin et juillet 1914

Nous rappellerons maintenant ce que furent, en 1914, les grandioses fêtes du VIIme centenaire de la victoire de Bouvines.

Prélude aux fêtes : la levée de l'oriflamme à Saint-Denis le 7 juin 1914

En 1914, le 7 juin, la cérémonie de la levée de l'oriflamme à Saint-Denis, commémorant la levée du 4 juin 1214, préluda aux fêtes du centenaire.

Les journées historiques et patriotiques des 26, 27, 28 juin 1914

A ces fêtes, l'armée prit une part brillante. Le vendredi 26 juin, vingt mille Lillois assistaient à une grandiose retraite aux flambeaux et acclamaient frénétiquement les cuirassiers du 9me, venus de Cambrai, le 43me de ligne et les cavaliers du 6me chasseurs et leurs musique et fanfares. La soirée se terminait par l'exécution de la cantate « Aux vainqueurs de Bouvines », par la musique du 43me et les Orphéonistes lillois.

Le 27, le même spectacle, toujours salué par les acclamations populaires, se renouvelle à Cysoing où cantonnent les troupes, et à Bouvines. A Lille, une représentation de « Comme les feuilles », comédie de Giacosa, est donnée au Théâtre municipal, au profit de l'érection du monument.

50.000 personnes à Bouvines

Le dimanche 28, sous un radieux soleil, comme le jour de la bataille, la fête patriotique se déroula devant plus de cinquante mille personnes.

Les troupes : cuirassiers, chasseurs à cheval, train des équipages, artillerie (une batterie du 15me de Douai, avec quatre pièces) placées sous le commandement du général Marjoulet, entourent la tribune d'honneur où l'on remarque M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel et délégué de l'Académie française; M. Claude Cochin, le jeune député du Nord, qui devait tomber en brave quelque temps après; M. Vancauwenberghe, président du Conseil général; plusieurs descendants des combattants de Bouvines. Dans l'assistance se trouve l'un des princes descendants de Philippe-Auguste, le comte d'Eu.

L'un après l'autre, la mort a emporté aujourd'hui ces hauts personnages.

Le général Franchet d'Esperey, commandant le 1er corps d'armée, délégué du ministre de la Guerre, arrive de son pas alerte, acclamé aux cris de : « Vive l'armée ! » et c'est le magnifique spectacle du défilé des troupes, suivi de la pose de la première pierre par le général.

Le discours de M. Etienne Lamy

Du discours que prononça M. Etienne Lamy, au nom de l'Académie française, nous détachons ces passages :

Bouvines est, dans la mémoire des hommes, au premier rang des batailles, parce que nul succès de la force ne servit, à une heure plus critique, le droit des peuples et l'avenir de la civilisation... Ce furent en effet deux civilisations qui se heurtèrent à Bouvines.

...Nous ne consentirons pas à être faibles, concluait M. Lamy, parce que le droit en souffrirait partout dans le monde. Et si quelque aigle de la race à la faim célèbre chassait jamais sur nos terres françaises, nous saurions, comme à Bouvines, le recevoir !

Mme Briey, de l'Odéon, déclame l'« Ode à Bouvines », de M. l'abbé Devos, curé d'Esquerchin. Le choral « Les XXX » accompagné par la musique du 43me, chante la cantate « Aux vainqueurs de Bouvines », de MM. Emile Legrand et Oscar Petit, et, après le banquet officiel, cette journée mémorable se termine par la représentation de la « Fille de Rolands », donnée par la troupe de l'Odéon, sur le théâtre de verdure du parc de M. Dehau.

Les fêtes religieuses du 12 juillet 1914

Le dimanche 12 juillet, les cérémonies du VIIme centenaire étaient complétées et couronnées par des fêtes religieuses dont l'éclat ne fut pas moindre. Plusieurs évêques y assistaient. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, célébra la messe pontificale dans le parc du château. L'après-midi se déploya dans les rues de Bouvines un grand cortège historique et religieux; l'oriflamme de saint Denys était escortée par les bannières des provinces, villes, communes et familles historiques de France.

Le discours de Mgr Touchet

L'événement retentissant de la journée, ce fut le splendide discours de Mgr Touchet. L'Allemagne préparait alors son agression. On le savait. On s'en inquiétait. Mais on était résolu à faire son devoir. Ceux qui ont entendu ce jour-là l'évêque d'Orléans ne peuvent avoir oublié l'émotion et l'enthousiasme qui s'emparèrent de cette foule française, quand l'éloquent prélat prononça les paroles que nous reproduisons. On leur donna un sens prophétique :

Les Allemands ont cela dans le sang, depuis ceux de Tolbiac : nous envahir, afin de se refaire... Et nous avons été alternativement battants, alternativement battus. Dieu fasse que l'ère de ces mortelles luttes soit close ! Cependant, si l'arène devait se rouvrir, daigne le même Dieu se souvenir que c'est à notre tour d'être battants, au leur d'être battus ! Et puisse le drapeau tricolore, reprenant le vent qui souleva l'oriflamme à Bouvines, faire reculer l'aigle noire jusque par delà notre chère Alsace-Lorraine, rendue enfin, suivant ses vœux, à sa mère la France et à son droit.

.˙.

Trois semaines après, l'arène sanglante était rouverte par la criminelle folie des puissances centrales. Combien de ceux qui avaient assisté aux fêtes du VIIme centenaire allaient tomber dans cette guerre d'enfer, à commencer comme nous le disons plus haut, par le général Deffontaines.

Quand la terrible rafale eut passé, elle avait fait chez nous de tels désastres, nécessitant de telles tâches que l'on ne pensa pas pouvoir reprendre l'idée primitive du monument national. Elle s'est transformée comme nous l'avons dit, mais rien n'empêche la piété française de s'associer par le cœur à l'initiative locale.

Et puisse l'évocation que nous venons de faire des journées d'union de juin-juillet 1914 inspirer à beaucoup l'idée d'accomplir à Bouvines ce pèlerinage patriotique qui fut à l'origine des fêtes du VIIme centenaire.

Le discours de M. Barthou à Genève

(Suite de la première page).

En troisième lieu, le président Henderson a déclaré qu'un accord sur le désarmement n'est possible que si le problème de la sécurité est résolu. Ce faisant, il a posé nettement la question.

« C'est, en effet, déclare M. Barthou, le problème de la sécurité qui se pose devant vous. Déjà, le 14 octobre 1933, dans une Europe déjà troublée aux dires du rapporteur de la Conférence, et ne l'est-elle pas aujourd'hui davantage? l'Allemagne a quitté la Conférence sans justification, de l'aveu de sir John Simon.

» Je ne me déroberai pas devant le débat, déclare avec fermeté M. Louis Barthou. Je dirai tout ce qu'il faut dire, sans complaisance discrète et cuatée qui pourrait dissimuler la gravité de la situation. Je n'apporterai néanmoins de réquisitoire contre personne parce que la France est sans haine; mais j'ai la passion de la vérité et je la dirai tout entière. L'Allemagne a quitté la S.D.N., disai-je et c'est pour cela que la convention projetée ne serait pas valable?

» Ce serait parce que l'Allemagne a opposé un refus que l'on proclamerait la carence de la Conférence? Il y aurait donc une puissance invisible et présente qui aurait ainsi tous les droits, sans aucun devoir, ni responsabilité et qui mettrait une sorte d'embargo sur cette Conférence pour l'empêcher d'arriver à une solution?

» La Conférence, bien au contraire, doit poursuivre son œuvre et aboutir. A aucun moment, nos négociations avec le gouvernement britannique n'ont été interrompues; mais il est arrivé qu'au moment même où nous allions préciser nos vues sur les garanties d'exécution, le gouvernement du Reich a publié son budget militaire et dans ce budget, en dehors de coins mystérieux sur lesquels je ne veux pas porter, aujourd'hui, mon regard, nous avons découvert que l'Allemagne augmentait ses dépenses militaires dans des proportions considérables.

» Cela revenait à dire que l'Allemagne tenait pour nulles nos conversations avec la Grande-Bretagne et qu'elle était résolue à ne tenir compte que de ses résolutions d'armement.

» Et ce serait pour cela, demande M. Barthou, qu'il faudrait céder et renoncer au système de négociations entrepris à Genève? La France s'y refuse. elle qui, de 1932 à 1933, a diminué encore de 33% ses dépenses militaires, lors que de 1933 à 1934, l'Allemagne les augmentait de 33% et qu'elle augmentait de 150% son seul budget de l'Air.

» Et pourquoi? interroge M. Louis Barthou.

» Qui menace l'Allemagne?

» Qui entend l'attaquer?

» Nous ne menaçons personne, nous ne demandons rien. Les traités nous ont rendu tout ce qui nous appartenait et quand je négocie le problème de la Sarre le baron Aloisi peut le dire, j'y apporte toute la conciliation et la justice nécessaires.

» Nous demeurons partisans d'une limitation de tous les armements, quels qu'ils soient, conformément au plan français du 19 janvier 1934 et pour ce qui est de la sécurité, personne ne peut se méprendre que ce problème n'est pas résolu, mais qu'il est aujourd'hui posé et qu'on n'en éludera pas les termes. »

En descendant de la tribune, M. Louis Barthou reçoit les applaudissements répétés de la grande majorité de ses collègues de l'assemblée.

Après le discours de M. Louis Barthou, la Commission générale s'est ajournée à jeudi après-midi.

M. Flandin, ministre des Travaux publics, reçoit les bateliers de la région du Nord

Paris, 30 mai. — M. Flandin, ministre des Travaux publics, a reçu aujourd'hui une délégation de parlementaires et de bateliers anciens combattants du Nord et du Pas-de-Calais, qui comprenait MM. Appourchaux, Delsart, Tellié, de Rovours, Cauda, Desprez, Thellier, députés ; Bandoux, Catoire, Pinte, représentants des bateliers.

Les délégués ont attiré l'attention du ministre sur un certain nombre de questions qui, à leur avis, sont aussi préjudiciables à la batellerie qu'à l'ensemble des consommateurs. Ils ont reproché notamment les ristournes qu'ils considèrent abusives et ayant pour effet d'augmenter les frais de transport. Les délégués invoquant ensuite la question des heures de travail ont insisté pour que le règlement soit appliqué rigoureusement en ce qui concerne la durée de travail journalier et, à cet effet, ils ont demandé que les écluses soient fermées après la journée de travail afin d'éviter les atteintes au règlement.

Le ministre a répondu qu'il suivait de très près tout ce qui concernait la batellerie et il a fait remarquer que des sanctions avaient été prises déjà en ce qui touchait des faits délictueux qui lui avaient été signalés et qu'un contrôle très minutieux était exercé en vue de la répression des abus.

L'affaire Prince

Un témoin confirme avoir vu, le 20 février, une auto transportant trois personnes, dont l'une appelait au secours

Dijon, 30 mai. — M. Limouzineau, juge suppléant, a entendu, hier après-midi, une dame, de Talant, qui a confirmé ses précédentes déclarations, à

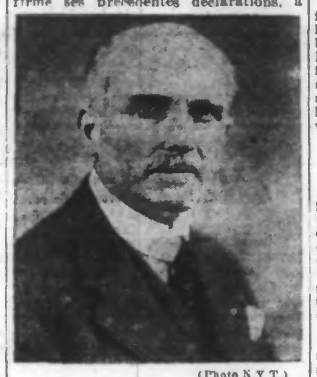

(Photo N.Y.T.)

M. Montillot
député de la Haute-Saône
membre de la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky, a déposé une plainte pour violation de correspondance.

savoir que le 20 février au soir elle aurait aperçu une automobile dans laquelle se trouvaient trois personnes, dont un homme appelant au secours.

On semble attaché un certain intérêt à cette déposition.

L'affaire de violation de correspondance

En ce qui concerne la question de lettres parvenues à M. Rabut décachetées, on observe la plus grande discrétion au Parquet.

A la poste, on déclare que les déchirures constatées ne sont pas spéciales à la correspondance du Parquet de Dijon et que, dans la plupart des cas, elles sont dues à des causes purement accidentelles. Au reste, ces déchirures, prétend-on, n'étaient pas suffisamment larges pour permettre d'en retirer les correspondances.

Une déposition inspirée

Paris, 30 mai. — Il y a quelques jours, la Sûreté nationale avait entendu une dame Bernard, au sujet de la mort du conseiller Prince. Cette dame avait prétendu qu'elle avait été longtemps l'amie de M. Prince ; mais qu'elle avait cessé toute relation avec lui il y a huit mois environ.

« Depuis cette date, avait-elle ajouté, je ne l'ai revu qu'une fois dans un café du boulevard Malesherbes. Il avait alors des idées de suicide. Il m'avait expliqué que le meilleur moyen pour lui était de se faire écraser par un train. »

Mme Bernard a confirmé ses déclarations au commissaire de police Belin ; mais une enquête effectuée sur la vie du témoin a démontré que l'on avait affaire à une femme suspecte poursuivie, en juin et décembre derniers, pour escroquerie, émission de chèque sans provision et sur laquelle les renseignements étaient nettement défavorables.

Saisi de nouveau par une commission rogatoire du Parquet de Dijon, M. Ordonneau a chargé M. Guillaume, commissaire divisionnaire de la police judiciaire, d'entendre Mme Bernard.

Celle-ci a confirmé ses précédentes déclarations, mais s'est trouvée hors d'état de préciser les particularités physiques du malheureux conseiller.

On croit, d'autre part, que cette femme aurait demandé à M. Guillaume une certaine somme d'argent et elle aurait déclaré avoir fait sa déposition à l'instigation d'une tierce personne qui fut récemment entendue par la Commission d'enquête parlementaire.

4.000 auditeurs applaudissent aux Ambassadeurs, à Lille le procès de la franc-maçonnerie par M. Ybarnegaray

député des Basses-Pyrénées

LE « FRONT NATIONAL » EST CRÉÉ DANS LA RÉGION

Mercredi soir, en la salle des Ambassadeurs, à Lille, s'est tenue une grande réunion privée, organisée par les Jeunesses Patriotes et au cours de laquelle M. Jean Ybarnegaray, député des Basses-Pyrénées, dans un brillant exposé, a fait le procès de la franc-maçonnerie.

Un service d'ordre très important, comparable à celui qui avait été mis sur pied lors de la récente réunion des « Croix de feu », avait fait disposer autour du square et de la salle des cordons de gardes mobiles à pied et à cheval.

La réunion étant privée, les cartes d'invitation étaient requises et l'on eut à refouler quelques membres d'une organisation d'extrême-gauche porteurs de cartes truquées où cependant une faute typographique fit découvrir la supercherie.

Aucun incident n'est venu troubler cette magnifique réunion qui groupa près de quatre mille personnes dans la salle archicomble des Ambassadeurs.

Le bas de l'estrade était occupé tant par des membres des Jeunesses Patriotes que par des membres de l'Action française; de la Solidarité française, ces derniers en uniforme, culotte de cheval et chemise bleue, tous organismes qui ont fusionné pour réaliser le Front national opposé au Front commun socialo-communiste.

Parmi les personnalités, relevons les noms de MM. Nicolle et Coutel, députés; de Montalembert et Thollier de Pocheville, conseillers d'arrondissement; les représentants enfin des groupement nationaux précités, des « Croix de feu », etc...

L'arrivée de M. Ybarnegaray est saluée par une longue ovation et l'exécution de la « Marseillaise ». Le député des Basses-Pyrénées prend place à la tribune ainsi que les personnalités et, le premier, M. Fromentin, secrétaire-adjoint du Front national, mutilé de guerre, prend la parole pour inviter l'assistance à la lutte contre l'empire judéo-maçonnique.

Après lui, M. René Richard, membre fondateur du « Front national » retrace les événements du 6 février qu'il a vécus, la tragique entrevue des conseillers de Paris avec le Président du Conseil dont il fut l'un des rares témoins. Il termine en souhaitant que les sacrifices de ceux qui sont morts pour que la France retrouve le sentiment de l'honneur, ne soient pas vains.

Le réquisitoire de M. Ybarnegaray

Devant le micro, c'est maintenant l'imposante stature d'athlète du député des Basses-Pyrénées qui s'agite. Avec une éloquence prenante et d'un pathétisme sincère, avec une force aussi qui frappe l'auditoire et le subjugue, M. Ybarnegaray trouve des accents poignants pour entreprendre un énergique réquisitoire et contre la franc-maçonnerie et contre les forces qui ont désagrégé le pays.

Il énonce de dures vérités:

— Pendant la paix et jusqu'en ces derniers temps, les anciens combattants avaient abandonné la tranchée qu'ils devaient défendre.

Le 6 février a sonné le réveil de l'énergie nationale, mais qu'on y prenne garde « les assassins sont devenus des accusateurs et à la Chambre on savient aux vieilles hontes ».

Pour éviter l'émeute ou la guerre il faut que l'on connaisse toute la vérité sur les récents scandales; que la Chambre soit dissoute; que la franc-maçonnerie soit anéantie; que la sécurité du pays soit assurée.

Après avoir déploré que trop longtemps se soit poursuivi « le complot d'étouffement » des scandales, car « il fallait que le silence et l'ombre se fissent, même au prix du sang », l'orateur rappelle que l'enquête Stavisky piétine et que le Garde des Sceaux ne peut rien contre ce terrible secret qui a fait s'effondrer M. André Hesse: « Je ne peux pas parler, vous le savez bien! » a dit ce dernier.

On a arrêté les complices de Stavisky, continue l'orateur, mais Bony, mais Chautemps, mais Pressard?

« Sait-on que Bony, le lendemain du jour où il avait fait remettre les talons de chèques par Jo-le-Terreur partageait avec ce dernier la prime de 200.000 francs du Gouvernement? »

« On n'a pas pu frapper Pressard, car la frapper, déclare encore M. Ybarnegaray, c'était frapper Chautemps et frapper Chautemps c'était atteindre mortellement la franc-maçonnerie. »

C'est la franc-maçonnerie qui a marqué la décadence de la France et pourtant il n'y a que 67.000 francs-maçons en France mais ils détiennent la puissance et les leviers de commande du pays et des affaires. « Leur puissance est faite de notre faiblesse et de notre lâcheté. »

C'est la maçonnerie enfin qui jette son voile sur l'affaire Stavisky. C'est elle qui a organisé le front commun révolutionnaire.

Contre elle, clame M. Ybarnegaray, contre tous les dangers extérieurs, il faut dresser les forces françaises et personne ne peut rester loin de la mêlée.

Seuls l'union des anciens combattants et le rassemblement de la jeunesse française pourront éviter la guerre.

« Demeurons le front haut, cœurs rapprochés, tous unis autour du drapeau pour le salut de la Patrie. »

Une formidable ovation accueille ces dernières paroles et l'assemblée se sépare après le « Vivat » et la « Marseillaise », après qu'un ordre du jour eut consacré la création du « Front national » dans la région.

Le service d'ordre

Les abords immédiats de la salle des Ambassadeurs étaient gardés par la police; les entrées des rues avoisinantes étaient surveillées par des gardes mobiles et des patrouilles d'agents cyclistes circulaient dans ces rues en vue d'empêcher tout attroupement.

De plus, à différents endroits de la ville, des postes de gardes mobiles prêts à intervenir avaient été constitués.

Soixante arrestations

Soixante individus, parmi lesquels plusieurs meneurs qui tentaient de haranguer leurs camarades, ont été arrêtés et emmenés au poste pour refus de circuler.

Ces arrestations se sont opérées sans heurt. Il avait été décidé en effet (et les contre-manifestants le savaient) qu'en cas de menace de troubles, les meneurs auraient été emmenés en camionnette dans la banlieue de Lille, à plusieurs kilomètres de la ville, et abandonnés à leurs propres moyens.

La perspective de faire une marche assez longue en pleine nuit a assagi ces révolutionnaires.

M. PAUL REYNAUD est élu président de la « Ligue républicaine nationale »

Paris, 30 mai. — L'assemblée générale des présidents de section de la Ligue républicaine nationale, réunie sous la présidence de M. Jean Fabry, président sortant, a élu par acclamations M. Paul Reynaud, député de Paris, ancien ministre, président de la Ligue républicaine nationale.

Le général Weygand à Lorient

Lorient, 30 mai. — A l'occasion des grandes manœuvres navales combinées, le général Weygand a été reçu, à midi, à Lorient, à bord du croiseur *Duguay-Trouin* battant pavillon du vice-amiral Drujon, commandant la 2e escadre.

Le « baron » de Lussats et trois de ses amis compromis dans une affaire de timbres fiscaux

Nice, 30 mai. — Bien que le baron de Lussats ait été mis hors de cause dans l'affaire Prince, sa liberté n'en demeure pas moins compromise pour quelque temps. Après l'histoire de la bague, voici que l'on reparle des timbres fiscaux.

On se rappelle qu'il y a plusieurs mois le baron essayait d'écouler une soixantaine de mille francs de timbres fiscaux provenant, disait-il, d'un héritage.

Il est inconcevable qu'un particulier possède un stock de timbres fiscaux d'une telle importance. En outre, de Lussats a été déshérité par sa tante de Grasse, de la succession de laquelle proviendraient les précieuses vignettes.

Quoi qu'il en soit, un mandat d'arrêt a été lancé par M. Vachier, juge d'instruction, contre Gaëtan de Lussats, pour vol et recel de timbres fiscaux. Trois amis du baron seraient également inculpés.

Les tullistes de Caudry refusent la proposition de réduction de leurs salaires

Nous avons dit que les fabricants de tulle et broderie de Caudry avaient demandé à leurs ouvriers d'accepter une diminution de leurs salaires.

Les ouvriers tullistes se sont réunis hier soir. Par 222 voix contre 18, la proposition patronale a été rejetée.

Ce jeudi, à 18 heures, les ouvriers brodeurs se réuniront pour prendre une décision à leur tour.

Le suicide d'un jeune soldat de Flines-lez-Raches, à Metz

Ce sont les théories révolutionnaires qui ont amené le malheureux au suicide

Ce n'est pas sans tristesse et sans plaindre les parents que la population de Flines-lez-Raches a appris la mort violente du soldat Louis Platel, en garnison à Metz.

Aide-maçon avant de partir à la caserne, Louis Platel était fils unique et son père, ancien mineur, ne jouit plus d'une excellente santé. L'expression employée par Platel pour expliquer son geste funeste: « Je suis un meurtrier », a été interprétée ainsi par ceux qui le connaissaient: le jeune soldat qui fréquentait un milieu aux idées subversives était sans grande défense et acceptait sans contrôle ce qui lui était rapporté; il dut croire très aisément qu'être soldat, que se préparer à se défendre, était faire acte de meurtrier.

Les responsables de cette mort sont donc les mauvais bergers qui ne craignent pas d'inoculer leur mortel poison dans les esprits peu faits pour réagir.

LES CONFÉRENCES DE M. PAUL REYNAUD A LILLE

On sait que M. Paul Reynaud, député de Paris, ancien ministre, fera à Lille le samedi 2 juin, à 20 h. 30, à la Société Industrielle, une conférence sur « La boulage et le général Boulanger ».

Profitant de la présence du député de Paris, le Comité lillois de la Fédération nationale des femmes lui a demandé de donner une conférence à 17 heures, ce même jour, 20, rue de l'Orphéon. M. Reynaud traitera le sujet suivant : « De la participation de la femme à la vie nationale ».

Aujourd'hui jeudi, sera établi le nouveau coefficient du coût de la vie dans le Nord

Aujourd'hui jeudi 31 mai, à 16 heures, la Commission du coût de la vie se réunira en séance plénière afin d'établir le nouveau coefficient. Mardi les trois sous-commissions se sont réunies à huis-clos à la préfecture, pour leurs travaux préparatoires.

Rappelons que le dernier coefficient fut de 6.096 par rapport à 1914 (85,962 par rapport à la base 100 en 1930).

La création d'un Institut pour enfants anormaux à l'asile d'aliénés d'Armentières

Mercredi s'est tenue, à la préfecture, la réunion du Conseil d'administration de l'Asile d'aliénés d'Armentières, sous la présidence de M. Delporte et en présence du directeur, M. Folcher, et du médecin-chef, le docteur Tarbourièche, et de M. Conem, conseiller général.

Diverses questions d'organisation intérieure ont été étudiées et discutées. La principale se rapporte à la création d'un nouveau pavillon dépendant de cet asile et qui sera destiné à abriter 80 enfants environ, pris parmi les anormaux, les délinquants non condamnés et qui ont besoin d'une instruction et d'une éducation susceptibles d'opérer chez eux le redressement nécessaire.

La construction de ce pavillon a été dès maintenant décidée et coûtera environ 2 millions. Cette somme sera prélevée sur les ressources de l'Asile, dont le budget atteint la somme importante de 12 millions.

C'est à la demande du garde des Sceaux et de l'Association des rapporteurs et délégués des tribunaux pour enfants que cette décision a été prise.

Le 19e Congrès international de médecine légale et de médecine sociale, à Lille

La dernière journée de ce congrès a été consacrée à une excursion aux mines de Béthune. Les congressistes ont visité les fosses de Grenay et de Bully et un certain nombre d'entre eux descendirent au fond pour étudier les conditions de travail des mineurs; un autre groupe visita les criblages, les salles de machines et les diverses installations qui assurent aux ouvriers sortant du puits le maximum de confort pour leur toilette.

Les congressistes se rendirent ensuite à l'hôpital de Bully-les-Mines, où le fonctionnement des divers services leur fut expliqué par le médecin-chef, M. Blairon.

A 13 h. 30, un déjeuner fut offert par l'administration des mines.

L'après-midi a été consacrée à la visite des usines de produits chimiques de la région.

La réunion de la Chambre syndicale du meuniers du Nord, à Lille

La Chambre syndicale des meuniers du Nord s'est réunie mercredi après-midi, au Palais de la Bourse à Lille. Quatre-vingts meuniers de la région y assistaient.

La question discutée fut celle-ci : devons-nous remettre nos moulins à M. le Préfet, ou bien devons-nous considérer comme suffisantes les promesses qui nous ont été faites ?

Après un long échange de vues, les meuniers ont confirmé leur résolution de remettre les moulins, le personnel et le stock à M. le Préfet ; mais il sont prêts à collaborer avec M. Guillon pour assurer le ravitaillement de la population.

Près de 600 mineurs polonais ont été rapatriés hier

Hier, quatre cent cinquante neuf Polonais occupés aux mines de Lens, Liévin et Courrières, ont quitté la région pour regagner leur pays d'origine. Aucun incident ne s'est produit.

D'autre part, un train spécial a emporté à destination de la Pologne, cent trente mineurs qui ont été licenciés des mines de Bruay.

La loterie de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole nationale d'aéronautique

Les « Ailes roubaisiennes » nous prient d'informer les acheteurs des billets de la loterie de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure d'Aéronautique que le tirage aura lieu le 22 juillet, dans les salons de l'Aéro-Club de France. Le tirage avait été primitivement fixé au 27 mai.

Le Congrès international des Syndicats chrétiens d'employés

Paris, 30 mai. — La Fédération internationale des Syndicats chrétiens d'employés a tenu à Paris, son Ve Congrès ; une centaine de délégués y représentaient les organisations fédérées de six pays européens.

Après une allocution d'ouverture prononcée par M. Gaston Tessier (France), le Congrès a élu son bureau, qui se trouve placé sous la présidence de M. L. Christophe (Belgique).

Le secrétaire général est M. G. Tessier (France) ; le secrétaire administratif M. E. Thiele (France).

Le rapport moral présenté par MM. Tessier et Thiele, a constaté que malgré la disparition du syndicalisme allemand, la Fédération reste forte de quatorze organisations nationales, réparties dans onze nations européennes. Depuis le précédent congrès des adhésions ont été enregistrées en Espagne et aux Pays-Bas.

Il est probable que les syndicats d'employés catholiques du Canada s'affilieront également dans un assez court délai.

Le rapport consacré, pour une part, à l'étude de l'organisation corporative a permis au congrès d'adopter une résolutions proclamant l'attachement de la Fédération aux principes de liberté syndicale et réclamant une organisation meilleure de la production de la profession.

Au cours des différentes séances plusieurs rapports ont été présentés et ont donné lieu à des échanges de vues animés, à l'issue desquels des vœux ont été adoptés.

M. Polmbœuf (France), a traité de l'admission des employés étrangers.

M. Zier (Pays-Bas), celle de la formation professionnelle des employés.

Au cours du Congrès, un banquet a eu lieu, des toasts ont été portés, notamment par M. H. Clément, président de la Fédération française ; Lavanceau, représentant M. le ministre du Travail.

A l'issue du Congrès, les délégués ont été reçus à l'Hôtel de Ville par le Conseil municipal de Paris.

Les incidents d'Hénin-Liétard

Un fait de procédure nouveau dans l'instruction de l'affaire des incidents tragiques d'Hénin-Liétard nous est signalé par la note que voici:

« A la suite des événements d'Hénin-Liétard du 11 avril au cours desquels plusieurs membres d'Action Française ont été gravement blessés, ceux-ci ont déposé une plainte entre les mains du Procureur général de Douai. La plainte est motivée par le fait que l'agression dont ils ont été victimes était l'objet d'un plan concerté, ce qui ressort du tract mensonger annonçant la venue absolument fantaisiste de Léon Daudet et distribué dans toute la région à seule fin d'exciter les passions.

» C'est contre Marousé et Courtin, auteurs du tract, et contre les meneurs Pantigni, ancien instituteur, secrétaire de la Fédération socialiste; Leclercq, conseiller général; Just Evrard et tous autres, que cette plainte est déposée.

» Ceux-ci peuvent être, en effet, considérés comme les principaux responsables. Pantigni déclarait que l'insolence des Camelots du Roi organisant une réunion privée avait amené la formation d'un Comité anti-fasciste et lançait un appel à la riposte. Le conseiller général Leclercq envoyait ses troupes à l'assaut en criant: « vous pouvez y aller, ils ne sont que vingt-deux ».

» La plainte est signée de MM. Dieu, Ricoet, Dhellin, Brackers d'Hugo, Jean Théry, Courcelles, blessés de coups de couteau, de coups de barres de fer et autres ».

Dernière Heure

La condamnation des frères Navarre

Rennes, 30 mai. — La Cour d'appel de Rennes a rendu son arrêt dans l'affaire des frères Navarre.

La Cour considère que certains détails font éclater la preuve de la simulation et que l'intention coupable n'est pas douteuse, que c'est à Roger Navarre, en raison de son influence sur son frère, que la plus grande responsabilité incombe, que si la peine infligée à Christian est suffisante, celle de Roger doit être élevée.

En conséquence, Roger Navarre est condamné à quinze mois d'emprisonnement, peine qui se confondra avec celle de six mois, prononcée par le Tribunal de Saint-Nazaire, le 24 juin 1933, pour outrages à magistrats.

La Cour confirme les huit mois de prison infligés à Christian et déclare leur père civilement responsable.

En ce qui concerne le vol par Christian Navarre des papiers d'identité de M. Guillaume, la Cour confirme la peine d'un mois de prison des premiers juges, et, ordonne la confusion avec la peine déjà prononcée.

Renseignements commerciaux

du 30 mai 1934

COTONS

Liverpool. — Importations, 2.360 balles Américain et Brésilien, hausse 8; Sakellarides hausse 10; Upper et Pilios, hausse 4.

New-Orléans. — Disponible, 11.50; juillet 11.40; octobre, 11.00; décembre, 11.76; janvier, 11.77; mars, 11.87; mai, 11.97.

CHANCES A L'ÉTRANGER

Londres: Sur Paris, 76.90; sur Bruxelles 217.00; Escompte hors banque, 0 16/16; l'argent à court terme, 0 3/4.

Tous les marchés américains sont clos.

— A l'unanimité, l'Académie d'agriculture de France a élu S. M. le Roi d'Italie dans la section des membres étrangers de la section spéciale.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 31 mai 1934 N° 4.

LE COMTE DE PÉRAZAN

PAR

E. LESCLAUZE DE BERMON

» Intrigué, je revins sur mes pas, très lentement, puis m'arrêtai pour contempler la mer. Je voulais savoir de quel côté irait la voiture, et, cependant, je n'osais monter la faction devant la grille. Le hasard me servit à souhait : le landau se dirigeait vers Antibes. Il passa donc devant moi et je vis, dans le fond, une de ces beautés merveilleuses, un de ces visages pétris [illegible] et de lumière dont la vision [illegible] stupéfié et [illegible].

» Dès ce jour, je n'eus plus qu'un désir, qu'une unique pensée : la revoir, l'approcher, s'il était possible. Mais elle sortait peu, presque toujours en voiture, et semblait bien décidée à écarter les importuns. Elle était très connue de la société niçoise, qui, pendant deux hivers, l'avait comptée comme une des reines de ses élégances : on parla beaucoup d'elle, on vanta sa beauté, on raconta ses malheurs conjugaux, plusieurs de ses connaissances allèrent la voir dans l'espoir de parer leurs réceptions de cette rare fleur de distinction et d'élégance, puis, quand on eut bien constaté son désir de vivre loin du monde, dans une retraite presque absolue, on s'occupa moins d'elle, les commérages reprirent un autre cours et on l'oublia.

» Mais moi, j'y pensais toujours. Je guettais ses sorties ; je savais à quelle messe elle allait, et j'y allais aussi, heureux de ce peu que j'avais d'elle : le bonheur de l'apercevoir, de contempler, dissimulé derrière un pilier, ce profil de vierge de Mantegna délicatement penché, ou de surprendre dans ses yeux noirs, que la courbe des longs cils agrandissait encore, un de ces regards d'extase ou de prière que je voyais avec une lucidité bizarre transformés par l'amour.

» Cette adoration muette dura plusieurs semaines. Avait-elle remarqué ce jeune officier qui, discrètement cependant, se perdait dans son ombre ? Elle m'a depuis avoué que oui, et aussi qu'elle resta longtemps songeuse dans la soirée qui suivit notre première rencontre.

» Tu dois te rappeler la douairière de Montpaon, cette femme aimable, un peu sceptique, dont l'esprit semble pétiller de la flamme railleuse du dix-huitième siècle, avec des théories à la Jean-Jacques et des grâces à la Marivaux. Elle passe l'hiver à Antibes, et notre tante de Chaluz, dont elle est l'amie, m'avait recommandé à elle. Elle m'avait reçu avec cette bienveillance protectrice et restée coquette des grandes dames d'autrefois qui ont brillé, enchaîné les cœurs, et qui s'en souviennent.

» Je l'avais négligée un peu depuis que ma pensée était occupée par Mme Layroles et, pris de remords, je sonnai à la porte de sa villa. A peine avais-je eu le temps de m'excuser en invoquant les exigences du service, qu'on annonça Mme Layroles. J'ignorais qu'un lien de parenté éloignée l'unissait à la douairière.

» Quand celle-ci m'eut présenté :

» — Vicomte de Pérazan.

» — Vicomte Paul de Pérazan de Champsac ? interrogea la jeune femme.

» Et comme je m'inclinais :

» — Vous n'êtes pas un inconnu pour moi, Monsieur, ajouta-t-elle gracieusement ; j'ai bien souvent entendu parler de vous par mon pauvre frère.

» Je ne comprenais pas, n'ayant jamais eu d'ami du nom d'Argelles.

» — C'est juste, dit-elle, je dois vous rappeler son nom, qui n'était pas le mien, car il était né d'un premier mariage de ma mère : Robert de Salonne.

» Immédiatement, je vis la figure sympathique du jeune homme qu'on avait rapporté chez lui, un jour, mortellement blessé dans une chute de cheval.

» — Il est vrai, Madame, dis-je, j'ai beaucoup connu Salonne. Nous avions fait toutes nos études sur les mêmes bancs. C'était pour moi mieux qu'un camarade : un ami.

» L'émotion que ce souvenir avait provoquée chez Mme Layroles et chez moi-même amena un moment de silence pénible, mais la douairière n'était pas femme à prolonger ces impressions-là ; elle fit habilement dévier la conversation et nous parlâmes d'autre chose.

» Quand je me levai, Mme Layroles me tendit la main.

» — Je reçois tous les mardis, Monsieur, me dit-elle, et je suis vraiment heureuse d'avoir retrouvé un des meilleurs amis de mon frère.

III

» Autorisé à me présenter chez elle, je ne le fis d'abord qu'à son jour, et bien qu'elle se tînt éloignée du mouvement mondain, elle avait dans la société élégante un groupe choisi de relations et d'amis qui ne me permettaient jamais de la trouver seule. Elle m'accueillait avec sa grâce aisée et aimable, sans que rien dans son attitude m'autorisât à croire que ma visite lui était plus agréable que la généralité de celles qu'elle recevait.

» C'est ici que le lieutenant Sylvère fait vraiment dans ma vie ce macabre apparition. Très infatué de lui-même, joli garçon, mais d'une vulgarité de sentiments que j'avais pu apprécier dans le contact journalier de notre vie de garnison, il m'était profondément antipathique. Séduit par la beauté de Mme Layroles, il me demanda de le présenter. Je comprenais assez combien son éducation et ses manières détonneraient dans ce milieu si exclusivement distingué, pour n'être que médiocrement flatté de lui servir d'introducteur. Je cherchai donc un faux-fuyant et essayai de lui faire entendre que je n'avais été reçu moi-même que comme ami du frère de Mme Layroles, et que celle-ci semblait tenir essentiellement à ne pas faire de nouvelles connaissances; mais il me lança un regard si soupçonneux que j'eus peur de me trahir par un refus catégorique, et je finis par céder devant ses instances.

» Il m'accompagna donc. Présenté par moi, il fut bien accueilli, mais je commençais à connaître assez la jeune femme pour saisir les moindres nuances de sa physionomie et de sa voix je compris qu'il lui déplaisait.

» Le mardi suivant, pour la première fois, je la trouvai seule ; comme elle me posait quelques questions sur Sylvère, je lui fis mes excuses pour le lui avoir amené, m'abritant derrière cette raison qu'il ne m'avait guère été possible d'opposer un refus ferme à la demande d'un camarade.

» — D'ailleurs, dit-elle simplement, cela n'a aucune importance. Je ne vous cache pas que cette physionomie ne m'est pas sympathique, mais je ne serai pas appelée à le voir si souvent que cette obligation puisse devenir un ennui. N'y pensons plus et, puisque nous sommes seuls, causons un peu de vous.

» Il y avait dans son ton